

Crise Ukrainienne :

**SITUATION EXCEPTIONNELLE
IL EST URGENT DE RE-OUVRIR LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES
DANS UN ESPRIT DE SOLIDARITE ET DE RESPONSABILITE
DE TOUS LES ACTEURS DE LA FILIERE ALIMENTAIRE**

Paris, 18 mars 2022,

La première réunion sur l'impact de la crise ukrainienne sur la filière alimentaire s'est tenue ce matin menée par Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, chargée de l'Industrie et un représentant du cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne, Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises. **Mickaël Nogal, Directeur général de l'ANIA, était présent pour rappeler l'urgence, pour les entreprises qui en auraient besoin, à ré-ouvrir les négociations commerciales au regard de la situation exceptionnelle et des très fortes hausses constatées sur les matières premières, les énergies, les transports et les emballages.**

Cette crise intervient dans un contexte économique qui fragilise de nouveau les entreprises alimentaires qui ont déjà accusé de très fortes hausses de leurs coûts de production liés à la crise Covid. Des hausses qu'elles n'ont pas pu répercuter dans leur intégralité au 1^{er} mars lors de la fin des négociations commerciales avec la grande distribution.

Les ministres l'ont annoncé avec détermination, les acteurs de filière vont pour la majorité devoir se réunir très prochainement pour renégocier tous les coûts de production et pas seulement sur les matières premières agricoles.

Dans ce contexte si exceptionnel, les ministres l'ont rappelé, l'esprit de filière doit s'appliquer avec solidarité et responsabilité.

L'ANIA a été entendue et tient à saluer les ministres pour leur prise de parole déterminée concernant :

- Le besoin impératif de ré-ouvrir les négociations commerciales qui prennent en compte la nouvelle réalité économique ;
- La mise en place d'un comité de liaison avec tous les acteurs de la filière qui se réunira toutes les semaines ;
- La demande d'un moratoire sur les pénalités logistiques liées à la crise ukrainienne ;
- La signature d'une charte d'engagements mutuels, signe de la responsabilité et de la solidarité de tous les acteurs de la filière.

« Dorénavant, en raison des hausses des coûts de production des matières premières agricoles et industrielles, nous devons aller très vite pour permettre aux acteurs de la filière de renégocier leurs prix, dans un cadre juridique et commercial, transparent et efficace. L'alimentation n'est pas un bien comme les autres, elle a une valeur. Dans ce contexte de guerre, la préservation de notre souveraineté alimentaire est vitale pour notre pays. Le secteur agroalimentaire et ses 15 000 entreprises ne peuvent pas être, une nouvelle fois, la variable d'ajustement entre la filière agricole - qui doit pouvoir également répercuter les hausses de coûts qu'elle subit - et une grande distribution qui continuerait un jeu dangereux de guerre des prix pour ne pas perdre des parts de marché. La chaîne alimentaire tiendra pour nourrir les Français. Pour cela, il est impératif que tous les acteurs de la filière se montrent solidaires et responsables dans l'action et pas seulement avec de belles paroles », **Jean-Philippe André, Président de l'ANIA.**